

CONDITIONS D'EMBALLAGE DE CALDIC BELGIUM NV

Publié et applicable à partir du 1er janvier 2018

1 Cautions et frais de recyclage à payer

En (€)		Caution	Frais de recyclage
Bidons en plastique	20-25-30 litre	8,68	1,00
Bidons en plastique	60 litre	11,16	2,00
Bidons en métal	20-30 litre	8,68	1,00
Fûts en plastique	200 litre	29,75	5,80
Fûts en métal	200 litre	29,75	5,80
Multi box (IBC)	Léger: moins de 700 litre	297,47	
Multi box (IBC)	Léger: plus de 700 litre	297,47	
Multi box (IBC)	Lourd: moins de 700 litre	867,63	
Multi box (IBC)	Lourd: plus de 700 litre	1.065,94	
Multi box (IBC)	Inox	1.859,20	
Palettes en bois	80/90 x 120 cm	22,31	
Palettes en bois	100/120 x 120 cm	22,31	
Palettes en plastique	80 x 120 cm	60,00	
Palettes en plastique	100 x 120 cm	60,00	

2 Location

- 2.1 Multi boxes: € 1,50 par jour calendrier (date de livraison-date de restitution comprise)
 2.2 Multi boxes en Inox: € 2,40 par jour calendrier (date de livraison-date de restitution comprise)

3 Emballages avec caution payée chez les clients

- 3.1 Les emballages avec caution payée demeurent la propriété de la SA CALDIC BELGIUM.
 3.2 Le risque de perte et/ou de détérioration est transmis au client à partir de la réception.
 3.3 À la réception, le client est tenu de contrôler le bon état des emballages. Sous réserve d'une contestation immédiate et notifiée par écrit, les emballages sont réputés avoir été reçus en bon état.
 3.4 La SA CALDIC BELGIUM n'offre aucune garantie par rapport à l'appropriation et à l'utilisation de l'emballage pour un produit spécifique. Il s'agit du propre choix et de la responsabilité exclusive du client. Le client est tenu de garantir la SA CALDIC BELGIUM de toute demande de tiers de quelque nature que ce soit, se rapportant à l'appropriation et/ou à l'utilisation de l'emballage.

4 Restitution des emballages

- 4.1 Les emballages doivent être restitués à la SA CALDIC BELGIUM franco (aux frais du client), propres et en bon état. Ils doivent être fermés et complètement vides, sans résidus de produits ou de gaz. La SA CALDIC BELGIUM a le droit de refuser la reprise d'emballages, de ne pas créditer la garantie payée ou de ne la créditer que partiellement, et/ou de réclamer des frais supplémentaires, si les emballages restitués ne satisfont pas aux conditions précitées.
 4.2 Les emballages doivent être restitués dans un délai de 3 mois. Après trois mois, l'emballage est considéré comme perdu et la SA CALDIC BELGIUM a le droit de refuser la reprise, de conserver la caution et, à titre accessoire, de recouvrer tout dommage supplémentaire éventuellement subi par la SA CALDIC BELGIUM.

5 Reprise d'emballages au moment de nouvelles livraisons

- 5.1 (1) Si la restitution intervient au moment de la livraison d'une nouvelle commande, de valeur équivalente, par la SA CALDIC BELGIUM, (2) si les emballages vides satisfont aux conditions mentionnées à l'art. 4 et (3) s'ils sont regroupés au lieu de déchargement, la SA CALDIC BELGIUM reprend les emballages avec caution payée à ses propres frais.
 5.2 Dans tous les autres cas, les frais liés à la reprise sont totalement à charge du client.

6 Frais d'entretien et de réparation des emballages mis à disposition

- 6.1 Les bidons sales, endommagés, ne sont ni repris ni crédités.
 6.2 Les bidons contenant des résidus ou des produits étrangers ne sont ni repris ni crédités.
 6.3 Les fûts salis, rouillés, endommagés, ne sont ni repris ni crédités.
 6.4 Les fûts contenant des résidus ou des produits étrangers ne sont ni repris ni crédités.
 6.5 Un coût de € 1,25 est imputé par bouchon manquant d'un bidon ou d'un fût.
 6.6 Toutes les réparations aux Multi boxes des 500-1.000 litre. à la suite de détériorations de robinets, joints, couvercles, cadres métalliques, supports en polyéthylène, etc., sont à charge du client et sont déduites de la caution.
 6.7 Si des Multi boxes sont repris avec des résidus ou des produits étrangers, des frais de nettoyage de € 65,00 par Multi box seront imputés et déduits de la caution.

7 Disposition générale

- 7.1 Les présentes conditions relatives au matériel d'emballage complètent les conditions générales de vente de la SA CALDIC BELGIUM. Le client certifie qu'il en a pris connaissance et qu'il les a acceptées.